

Sivens : quand le dialogue devient impossible. Chronique d'un drame annoncé

Marie-Pierre Bès, MCF HDR en socio-économie

Frédérique Blot, MCF en géographie

Pascal Ducournau, MCF HDR en sociologie¹

Traduction : John Crisp

Il aura fallu attendre la mort d'un jeune militant écologiste dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014 pour qu'une trêve soit observée dans la mise en œuvre du projet dit du "barrage de Sivens". Les demandes répétées, les grèves de la faim, les *sit-in* pour qu'un débat public soit organisé n'y avaient rien fait. La loi, le droit semblaient du côté des gestionnaires des ressources en eau du bassin Adour-Garonne et légitimaient selon eux leurs choix politiques : "*Tous les feux sont au vert, pourquoi se retourner ? Au risque de perdre le financement européen ? On ne peut se le permettre*" (un élu du Conseil Général lors de la fête de la rivière Tarn à Rabastens, 12 septembre 2014). Pourtant la recrudescence de ces mouvements de résistances aux projets d'aménagement, interprétée comme une nouvelle règle mais aussi comme lieux où se jouent des dynamiques sociales contemporaines (Subra, 2008 ; Ripoll, Veschambre, 2005 ; Pailloux, 2015), pourrait interpeler les institutions soucieuses de comprendre le monde en marche. Pourquoi refuser le débat, la discussion contradictoire entre élus et opposants au projet, alors même qu'il s'agit de la forme la plus marquée de l'opposition sans violence ?

Au-delà du calendrier financier, les divergences multiples entre les parties prenantes, à la fois de relations aux "ressources en eau", au monde, et plus globalement à la "vie", éclairent le conflit sociotechnique suscité par le projet de barrage de Sivens. Cette incompatibilité vient par ailleurs tracer les contours du contexte dans lequel est intervenue la mort d'un jeune manifestant, comme si celle-ci avait été déjà en préparation dans les formes qu'a empruntées ce conflit.

Elle aura lieu sur le territoire de ce que ses défenseurs appellent, eux-mêmes, une Zone A Défendre (la ZAD du Testet) détournant ainsi l'appellation très administrative de zone d'aménagement différé (ZAD) qui désigne un secteur dans lequel la collectivité peut bénéficier d'un droit de préemption pour « mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, favoriser le développement des loisirs et du tourisme, réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain, sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels », [selon l'article L.300-1 du code de l'urbanisme](#). A l'automne 2013, plusieurs militants décident de lancer une occupation pour s'opposer à la construction du barrage du Testet. Ils s'installent alors à proximité des premiers travaux relatifs au barrage et notamment de la construction d'une digue et de la zone de déforestation autour du Tescou. Cet ancrage spatial militant est particulier. Il ne s'effectue ni dans les villes moyennes environnantes (Gaillac, Rabastens, Albi, Montauban) situées entre 10 et 40 km, ni dans la métropole voisine (Toulouse est à 55 km) et se qualifie alors lui-même de ZAD, à l'instar de celle de Notre-Dame-des-Landes.

¹ Ce travail est le fruit d'un "auteur collectif" : les auteurs individuels sont donc indiqués par ordre alphabétique.

Il ne s'agit ici, ni de remettre en cause les appellations géographiques utilisées par les acteurs ni, même d'interroger la légitimité du périmètre, mais de prendre pour argent comptant la manière dont les acteurs les définissent eux-mêmes. Dans la mesure où des opposants au barrage se reconnaissent derrière le terme de participants à la ZAD de Sivens ou du Testet ou de « zadistes », nous prenons acte de cette réalité sociale.

Nous mobiliserons, dans cet article, diverses notes et entretiens de terrain que nous avons accumulés depuis 2011 sur la trajectoire tant du projet de barrage lui-même que sur celle de la contestation qu'il a fait naître. Chercheurs travaillant dans les domaines de la gestion de l'eau, de la sociologie des sciences, et accessoirement des mouvements sociaux, mais aussi habitants tous trois à proximité du site de Sivens, nous avons été assez tôt sensibilisés à ce sujet et avons à plusieurs reprises eu l'occasion de discuter avec certains des promoteurs du projet tout autant qu'avec des protagonistes de sa contestation, et de pratiquer une observation directe et participante des manifestations organisées. Elle a eu lieu, en particulier, par l'un ou deux d'entre nous, lors de nombreuses réunions publiques du Collectif du Testet depuis 2012 à Lisle-sur-Tarn, Rabastens ou Gaillac (81), de notre présence sur la ZAD de Sivens lors des week-ends du printemps et de l'automne 2014, de la collecte des tracts et productions écrites distribués par les opposants depuis 2012, mais également de connaissances interpersonnelles de nombreux acteurs de l'affaire, permettant de recueillir discours de justification, d'exaspération ou de confiance. L'observation participante et l'immersion dans son terrain d'enquête sont souvent regardées comme des méthodes d'enquête privilégiées pour avoir un accès direct aux pratiques et aux représentations des groupes étudiés. Sa mise en œuvre ne va généralement pas sans un minimum d'empathie - approche compréhensive - à l'égard des personnes enquêtées, ce qui fut notre cas. Cette posture confère à nos analyses une tonalité qui peut sembler "engagée", mais nous avons eu soin d'aller recueillir le point de vue d'acteurs défavorables comme d'acteurs favorables au projet de barrage.

Nous montrons qu'au-delà d'un choc des relations aux écosystèmes aquatiques, c'est un choc des rapports au monde et au vivant qui s'exerce dans le conflit. Conflit qui, dans ce contexte, donne lieu à l'association fragile de deux formes de militantismes anciennes qualifiées ici soit « de documentation », soit « d'occupation ». La tension suscitée par l'occupation et par l'abîme qui se creuse entre les protagonistes prend alors la forme du choix ultime de la protestation : l'exposition de la vie pour défendre la vie.

Un choc de relations aux écosystèmes aquatiques et au monde...

Ce qui frappe effectivement lorsque l'on étudie la situation et la gestion de l'eau dans le bassin Adour-Garonne, c'est l'abîme qui existe entre le monde représenté et vécu des opposants au projet, et celui des gestionnaires, d'une majorité d'élus qui les représentent mais aussi une partie des habitants qui soutiennent leurs élus. Tout se passe comme si nous vivions des histoires contées parallèlement mais qui jamais ne se rencontrent. On observe notamment de fortes divergences de représentations de l'écosystème et de rationalités notamment techniques, sociales, politiques, spatiales et économiques.

Pour les Conseils Généraux du Tarn et du Tarn-et-Garonne et la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), les rivières - et le Tescou ne fait pas exception - sont caractérisées par les débits qui y transitent. Des flux d'eau qui permettent de les classer comme déficitaires ou non déficitaires notamment, ce qui justifie la réalisation de Plan de Gestion d'Etiage (PGE), spécificité adour-garonnaise. Les rivières déficitaires doivent faire l'objet d'aménagements afin de corriger le déficit. Ce qui "fait ressource", c'est l'eau des cours d'eau (BLOT, 2005). La qualité des cours d'eau est aussi gérée par la quantité d'eau qui y transite :

le débit assurant la dilution des polluants. Cette gestion passe principalement par la définition du débit d'objectif d'étiage, qui dans le cas du bassin Adour-Garonne est le débit minimal permettant le bon état des masses d'eau et pour lequel sont satisfaits les usages 8 années sur 10. Les mesures de compensations écologiques - valorisation d'autres zones humides pour contrebalancer les terres perdues par l'aménagement, application du principe pollueur-payeur - reposent sur le principe de substituabilité financière, écologique et spatiale. Il s'agit d'assurer la sécurisation des usages existants et des usages incités conséquents à la mise en œuvre d'une politique de l'offre en eau qui engendre un accroissement de la demande par la construction du barrage. Les pratiques "productives", "rentables", "efficientes", qu'elles soient agricoles, industrielles ou domestiques, sont validées et la « gestion intégrée » favorise la coexistence de l'ensemble. Le respect des objectifs rend ainsi possible un *"retour à un équilibre usages/milieu"* par *"la création de ressources nouvelles pour assurer le fonctionnement du milieu naturel et satisfaire les demandes en eau agricoles ainsi que la gestion de ces ressources"* (PGE Tescou). Par ailleurs le Conseil Général du Tarn mène une politique de préservation de zones humides (il fut même un des premiers départements en Midi-Pyrénées à créer un pôle zones humides), mais la politique de gestion de ces espaces et notamment des ENS (Espaces Naturels Sensibles) n'est pas "intégrée" - *sic* - dans la gestion de l'eau.

Certains agriculteurs du territoire et leurs familles défendent ce projet de barrage comme ils en ont défendu d'autres, au motif du développement de l'agriculture, des bienfaits d'une irrigation maîtrisée et des potentialités nouvelles de production. Une partie de la population adhère d'ailleurs à ces arguments comme le montrent les résultats des élections à Lisle-sur-Tarn de personnes clairement en faveur du barrage ou bien la manifestation du 15 novembre 2014 qui a réuni entre 2000 et 4000 personnes. Ainsi, le conflit pro et anti ne se résume pas à une opposition simpliste entre locaux et non-locaux comme l'avait déjà expliqué Philippe Pelletier (Pelletier, 2015). Dans chacun des « camps » se trouvent des habitants du territoire et même, plus compliqué : le fait que certains aient pu changer de bord après l'intervention des forces de l'ordre.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des opposants n'est pas du tout d'accord avec la manière dont les institutions voient et présentent les choses. Pour eux, l'équilibre proposé est un leurre. Il y a forcément dissymétrie. Dissymétrie au profit des certains usages/usagers et de la gestion, et aux dépens des sources d'eau que sont les écosystèmes aquatiques, à la fois milieux de vie et milieux vivants. Les compensations écologiques reposent sur le déplacement et le morcellement d'une entité qui, pour les opposants, ne fait sens que d'un seul tenant. Les gestionnaires n'accordent pas selon eux de valeur spécifique à cette zone humide, mais une valeur générique dispersable, substituable.

Aussi le collectif Testet affirme-t-il : *"Les zones humides sont d'importants réservoirs de biodiversité et ont un pouvoir d'épuration important, filtrant les polluants. Elles contribuent également au renouvellement des nappes phréatiques et stockent naturellement le carbone, contribuant à limiter l'impact des activités humaines émettrices de CO₂. Par ailleurs, elles réduisent l'érosion, en particulier sur le littoral, et protègent des crues comme des sécheresses par leur capacité à accumuler l'eau et à la restituer en période sèche"* (<http://www.collectif-testet.org/30+role-des-zones-humides.html>).

Pour le collectif Testet, ce qui *fait* ressource, ce sont les aménités écologiques spatialisées des zones humides, ou plutôt de *la* zone humide du Testet. Pour d'autres opposants, notamment les habitants de la ZAD rencontrés, la relation est plus essentialiste : il faut sauver la zone humide pour ce *qu'elle est* et non pour *ce qu'elle fait* pour l'homme, chaque composante doit être "préservée", "respectée". Les composantes naturelles sont à respecter au même titre

que des êtres humains. Dans ce cadre, c'est un bien non marchand, ce qui se traduit par l'érection de petites sépultures - croix peintes en vert - sur lesquelles est inscrit : *ici vivait un arbre*; ou encore par le brûlage des bois coupés par les gestionnaires venus déboiser. "On brûle le bois pour qu'il ne soit pas valorisé financièrement par les exploitants" (habitant de la ZAD, 7 septembre 2014). En effet, une part importante des opposants de la ZAD revendique une rationalité économique alternative fondée sur le don, la coopération, une rationalité qui réfute l'idée que la concurrence puisse être un principe à suivre. La rationalité économique est reléguée au même niveau que d'autres principes rationnels écologiques ou sociaux. Pour eux, avant de vouloir répondre à une demande en eau pour satisfaire des usages, il faut interroger les pratiques dans leur ensemble : domestiques, industrielles et surtout agricoles (arboriculture, maïsiculture irriguées) pour repenser son rapport à l'autre et à la "nature". En ce sens ils réfutent la croissance comme objectif central, elle n'est pas une fin en soi, et les personnes rencontrées sur la ZAD considèrent qu'elle sert souvent les intérêts des plus riches en collusion avec les politiques. D'ailleurs, des auteurs (Pailloux, 2015 ; Pelletier, 2015) expliquent que se joue dans ces oppositions aux « grands projets inutiles imposés », un conflit implicite entre gestion de l'espace rural et valeurs de l'espace urbain. Pour une partie des opposants - notamment ceux qui habitent la ZAD -, les relations de pouvoir qui préservent un "système capitaliste" sont contraires aux principes d'autonomie, de participation, d'équité, de symétrie, d'équilibre entre les personnes, principes "anarchistes" qu'ils revendiquent. Pour cela ils n'ont "pas de chef", "pas de représentant", et sont contre toute récupération politique du mouvement (d'où l'accueil mitigé des ténors d'Europe Ecologie ou du Front de Gauche). Certains pensent même leur appartenance au monde à une échelle planétaire - *citoyen de la Terre* - et soulignent la nécessité de penser son impact ici et maintenant mais aussi là-bas et demain. Finalement ils aspirent à une *justice sociale et environnementale* planétaire. Pour ces opposants qui viennent de différentes régions de France et ne font pas partie du collectif Testet, tout espace devient potentiellement leur territoire dès lors qu'ils le perçoivent comme *mis en danger* par une quelconque "entreprise capitaliste". C'est pour cela qu'ils s'autorisent à s'inviter dans des territoires qui ne sont pas, d'après les habitants et élus locaux, les leurs. Ce faisant, ils remettent en question une légitimité supérieure qui serait associée au fait *d'habiter* ou d'être *originnaire d'un lieu* pour tout ce qui relève des décisions à prendre en termes d'aménagement. Ce qui se traduit par exemple par un autre détournement du sigle ZAD, qui devient pour les agriculteurs qui soutiennent le projet : *Zone A Dégager*.

"Moi je suis citoyen de la Terre. J'suis ici pour défendre la Terre et donc ces arbres" (habitant de la ZAD, 7 septembre 2014).

... doublé d'un affrontement ayant pour enjeu la vie

Au-delà des relations aux "ressources en eau", un autre enjeu, probablement plus global et civilisationnel encore, émerge dans les affrontements autour du projet de barrage de Sivens : la question de la *vie*, de sa définition, de sa protection et de son utilisation. D'un côté, des partisans du barrage tentent de mettre en avant que le projet sert précisément à maintenir et développer la vie dans la vallée du Tescou², notamment par le fait que la réserve en eau permettra d'assurer des débits d'étiage suffisants pour pouvoir irriguer les plantations agricoles

² <http://www.paysantarnais.com/actualites/eau-l-association-vie-eau-tescou-a-convie-la-presse-a-une-rencontre-sur-le-projet-de-retenu-de-sivens:L77M3JH6.html>

et pérenniser les exploitations. Comme son nom l'indique, l'association "Vie Eau Tescou"³ entend faire en sorte que l'on puisse vivre au Tescou grâce à l'eau. Le même type d'argumentation a été mobilisé par les élus favorables au projet. D'un autre côté, des opposants au projet clament : "Leurs profits épuisent la vie" ou encore "La forêt, c'est la vie" (pancartes lors de la manifestation du 4/10 à Gaillac). Ils taguent : "Barrage de Sivens : massacre de la nature". Les arbres arrachés sont symbolisés par des croix - comme s'il s'agissait de tombes - sur lesquelles est inscrit : "ici vivait un arbre". Bien avant que ne se produise la mort de Rémi Fraisse, des tags et des slogans circulaient dans les manifestations : "Carcenac assassin"⁴. Les élus du Conseil Général avec lesquels nous avons eu l'occasion de nous entretenir ne comprenaient pas ce slogan et paraissaient profondément révoltés par son usage. Il fallut avoir avec eux une discussion difficile pour les amener à voir que ce slogan ne devait pas être pris au pied de la lettre mais qu'il renvoyait à la destruction d'une zone humide et des espèces animales et végétales qui s'y trouvaient. Quand bien même l'explication fut faite, il demeurait à leurs yeux qu'il était *"grave de dire cela"* (18/10/2014).

Il n'en reste pas moins vrai que les initiateurs de la ZAD revendiquent pleinement que ces zones soient des preuves tangibles qu'un « autre monde est possible » et que les formes de vie défendues y soient uniques. Ils écrivent « quiconque a passé une journée sur ces zones arrachées à la convoitise de l'aménagement capitaliste du territoire, a pu ressentir cette force vitale qui ressurgit à travers l'expérience d'une vie débarrassée de quelques-unes de ses chaînes et qui retrouve la fascinante liberté de s'ébrouer à sa guise. Une vie qui reprend confiance en elle-même, dans l'autonomie de ses facultés et dans sa capacité d'inventer ce qui lui manque » (Quelque part, p. 10 et 11).

On le voit, polysémique, la notion de vie s'est trouvée par ailleurs mobilisée par certains opposants pour faire entendre d'autres revendications, très larges, concernant les résistances face *"aux plans sur la vie"* émanant des laboratoires et des firmes de la biotechnologie⁵. Au-delà de la question de l'édification d'un barrage et de la submersion d'une zone humide, il s'agissait alors d'exprimer une opposition aux modifications génétiques, à la biologie de synthèse ou encore à l'humain augmenté. Dans cette perspective, la vie se doit d'être protégée dans ses formes multiples : il paraît urgent et nécessaire de prévenir l'apparition de dégâts environnementaux, de se protéger de contrôles toujours accrus sur les espèces et l'humanité, et d'éviter de transformer le vivant en un objet marchand autonome, producteur de "biovaleur" (Mitchell, Waldby, 2010) dans un capitalisme avancé. Les appels lancés par une association grenobloise active dans le domaine de la contestation des biotechnologies, *Pièces et main d'œuvre*, furent ainsi relayés localement⁶ afin notamment de revendiquer le statut de "Chimpanzés du futur" dans une humanité en cours de rapide transformation biotechnologique.

Pour Michel Foucault, la vie est historiquement devenue un enjeu de lutte entre gouvernants

³ Cette association promeut notamment la "défense du patrimoine humain et naturel, et tout particulièrement de son élément vital, la rivière Tescou" (<http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/>)

⁴ Thierry Carcenac est le Président du Conseil Général du Tarn.

⁵ "A l'heure où l'émergence des "grands projets inutiles" attire toute notre attention et déploie toute notre énergie, les nanotechnologies, la biologie de synthèse se développent tranquillement à l'insu de la population... Il est plus que temps d'ouvrir les yeux sur ce qui se passe et de protester pour que leurs plans de destruction (aux dirigeants ... des multinationales parce qu'il n'y a plus de dirigeants d'Etat, ça n'existe plus, ce n'est que le reste de notre illusion collective) et de contrôle de la vie (les nôtres aussi) ne se fassent pas" (Lettre témoignage lue lors de la journée de recueillement en hommage à Rémi Fraisse sur la place du Vigan à Albi, 22/11/2014).

⁶ <http://www.collectif-testet.org/galerie-250-manifestation-a-gaillac-le-04-10-14.html>

et gouvernés dès lors que les Etats et les Princes se mirent en tête de gérer les populations de leur territoire (Foucault, 1976). C'est ainsi que serait apparue une "biopolitique". Probablement, le philosophe ne pouvait-il pas encore apercevoir de son vivant toute l'importance qu'allaient prendre les développements de la modernité biotechnologique et les luttes autour de la vie qui peuvent leur être liées. La contestation autour du barrage de Sivens met en présence d'enjeux qui dépassent de loin la seule problématique environnementale de la préservation des zones humides : il y est question de réflexions et d'action collective dans le domaine de la définition de la vie et de ses usages, pour aujourd'hui et demain⁷. En un certain sens, on pourrait dire que cette contestation est porteuse de revendications visant à s'appropriier la biopolitique face à l'action de divers pouvoirs qu'ils soient étatiques et/ou entrepreneuriaux.



Photographie 1 : Affiche à l'entrée de la ZAD, en amont du site retenu pour la construction de la digue de barrage (F. Blot, septembre 2014)

De toute évidence, nous sommes face à des relations aux écosystèmes aquatiques, et plus globalement au vivant, qui sont difficilement compatibles, voire qui sont exclusives l'une de l'autre. Plus que de simples options théoriques, ce sont aussi et surtout des relations à

⁷ Un ouvrage militant publié très récemment aux éditions La Lenteur (*Sivens sans retenue, Feuilles d'automne 2014*) développe l'ensemble de ces univers de revendication sur la base de la reproduction de divers tracts, affiches, lettres et articles ayant circulé parmi les différentes tendances des opposants au projet.

l'espace qui se jouent ici. On perçoit qu'il existe des éléments de rationalités compatibles entre des acteurs très différents contre ou pour le projet. Mais on perçoit aussi l'existence de relations incompatibles. Ce qui se traduit dans le cas de la remise en question du projet de barrage par le recours au conflit, comme outil de régulation sociale. L'entrée dans le conflit exprime alors le refus de la domination d'une relation et se traduit par l'exercice d'un rapport de force pour justifier et valider sa relation aux choses et aux autres... dans ce cas précis, au prix de la vie. En effet, comme l'a souligné Claude Raffestin, tout processus de construction de relations à l'espace relève de rapports de pouvoir (Raffestin, 1980). Il est en effet question d'appropriation d'espace par des non-locaux (habitants de la ZAD) et par des locaux (Collectif Testet), regroupés derrière le mouvement « tant qu'il y aura des bouilles⁸ ». Ceux-ci n'identifient pas les mêmes caractéristiques, potentialités, et n'envisagent pas les mêmes pratiques que les tenants du projet dans cet espace. Bien que les rationalités ne soient pas entièrement les mêmes entre les opposants (Collectif Testet et habitants de la ZAD), ils parviennent autour d'un objectif commun - défendre la zone humide contre le barrage - à s'associer et à coordonner des actions de défense au cours de longues discussions, négociations (Assemblées Générales très codifiées). La décision politique locale - validée par les élus aux conseils généraux, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la justice, l'Etat mais aussi par l'ONEMA- entérine une forme dominante de rapport aux écosystèmes aquatiques, qui est défendue à la fois par les forces de gendarmerie et de police et par les habitants qui les soutiennent en menant parfois des opérations contre les habitants de la ZAD⁹. Ce faisant, les opposants - dont la relation est par là-même rejetée - s'inscrivent en faux contre des projets qui sont vécus comme imposés. L'absence initiale de discours contradictoires entre élus et opposants au projet¹⁰ a favorisé le recours à des modalités d'action différentes, non plus fondées essentiellement sur le discours ou la dialectique mais aussi sur l'occupation physique de l'espace, c'est-à-dire par l'utilisation de son corps comme argument dans des rapports de force.

Militantismes de documentation et d'occupation

A Sivens, on trouve mêlées deux formes de militantisme environnemental, rarement imbriquées. Tout d'abord on observe la présence de ce qu'on pourrait qualifier de "militantisme de documentation", rejoignant le qualificatif de « militants experts », qui au cours du temps, acquièrent une expertise très pointue sur le dossier qu'ils traitent (Ollitrault, 2001). Ici, elle est celle du "collectif de défense du Testet". Cette forme s'accompagne de rédaction et consultation d'articles, cartes, dossiers d'archives, lettres aux autorités, réponses aux enquêtes publiques, pétitions, et transforme ces militants en autant de « gratte-papiers de la cause à défendre » et en profanes devenus experts de la question. Parfois, ils arrivent à ralentir le projet mais rarement ils gagnent tant l'appareil administratif qui leur fait front est plus efficace dans ce registre d'action. La deuxième forme, qu'incarne le collectif « Tant qu'il y aura des

⁸ Constitué en octobre 2013 : "Considérant les ravages occasionnés par les pouvoirs en place, au premier rang desquels la colonisation des territoires par toutes sortes d'artifices, l'enfermement de la vie biologique dans une multitude de contraintes, la confiscation des responsabilités de l'organisation de la vie collective, le mouvement « Tant qu'il y aura des bouilles », constitué les 12 et 13 octobre 2013 à la Métairie Neuve de la zone humide du Testet, et immédiatement en action" - <https://tantquilyauradesbouilles.wordpress.com/page/40/>

⁹ Les sites du collectif Testet et de « Tant qu'il y aura des bouilles » rendent compte de ces oppositions parfois violentes et auxquelles nous avons parfois assisté.

¹⁰ Le rapport commandé par le Ministère de l'Environnement est venu témoigner du fait que le projet avait été monté sans prise en compte véritable d'aménagements alternatifs : " Le choix d'un barrage en travers de la vallée a été privilégié sans réelle analyse des solutions alternatives possibles" (Expertise du projet de barrage de Sivens, Rapport n° 009953-01 - octobre 2014, Nicolas Forray et Pierre Rathouis).

bouilles », est celle qui occupe le terrain, qui habite le lieu qu'elle défend. Il ne s'agit pas, seulement, d'occuper les rails des trains qui transportent des déchets nucléaires, les causses du Larzac, les places centrales des villes, les abords des centrales nucléaires, les péages d'autoroute, les grues, etc. comme les écologistes le font souvent (Ollitrault, 2001), il s'agit de vivre sur place et de le faire d'une certaine manière. On peut la qualifier de "militantisme d'occupation". A Sivens, les deux formes sont présentes et parviennent à se compléter en dépassant leurs divergences d'approche : l'une d'orientation "légaliste" parvient à développer une expertise "populaire" de l'Aménagement du Territoire, à l'image des mobilisations "profanes" autour de l'"épidémiologie populaire" (Brown, 1992); l'autre installe une ZAD et renouvelle les "répertoires de l'action collective" (Tilly, 2005) pour peser plus fortement sur les décisions des aménageurs que si l'on se contentait d'une "traditionnelle" manifestation.

Ainsi, dans un petit livret édité par des opposants au barrage, on lit que les ZAD sont un exemple, parmi d'autres, de zones d'autonomie temporaires qui « montrent la capacité d'un mouvement social à déjouer les projets de *la dictature démocratique machinale* » (en italique dans le texte) » (Quelque part, p.9, 2015). Ce discours renvoie aux nouvelles formes d'occupation d'espaces publics portées par des contestations assez radicales du capitalisme financier (Occupy à Wall Street, le mouvement des indignés en Espagne, etc.). Pour Cécile Van de Velde, cela correspond, pour les jeunes engagés dans ces formes, à des tentatives de prise en main d'un destin qui leur échappe doublement, tant à un niveau individuel que collectif (Van de Velde, 2011).

Le fait d'occuper représente un engagement supérieur de soi que celui de défilé pour quelques heures afin d'exprimer une opposition. Il est aussi démonstration « qu'un autre monde est possible » ; tous les efforts d'installation sont porteurs d'une autre société que celle de la consommation : il est possible de construire des abris de fortune, les repas sont confectionnés avec des produits bio ou peu onéreux, chacun fait sa vaisselle, des camions aménagés partagés permettent de dormir et de se déplacer, les dons et autres générosités financent l'ensemble. L'instauration d'une Zone A Défendre est tout à la fois un mode d'action visant à peser sur le cours d'un projet d'aménagement et une transformation en acte des rapports à la vie sociale et à la nature. C'est probablement ce qui en fait l'attrait pour bon nombre de jeunes et de moins jeunes qui se joignent à ce mode de protestation, de fait plus immédiatement tourné vers l'action et la transformation pratique que ne l'est le "militantisme de documentation". Certains disent s'inspirer, dans le mode de fonctionnement quotidien, d'autres ZAD dont ils viennent (Notre-Dame-des-Landes, surtout).

L'instauration d'une "Zone A Défendre" en lieu et place des sites officiellement déclarés "Zone d'Aménagement Différé" représente tout autant une subversion de la langue des aménageurs que la pratique d'un mode alternatif d'aménagement de l'espace et l'élaboration d'une nouvelle modalité d'action collective. Si le "militantisme de documentation" fournit des arguments et des contre-expertises venant justifier l'opposition au projet d'aménagement, le "militantisme d'occupation" vient incarner ce que peut ou pourrait être un espace vécu et pratiqué selon d'autres registres que ceux des aménageurs. La tenue sur Sivens d'assemblées générales dans lesquelles se retrouvaient ces deux formes de militantisme manifesta très clairement leur complémentarité ponctuelle en raison de désaccords majeurs sur les modalités d'action (plus ou moins violentes). Evidemment, les anti-barrages, quel que soit leur registre d'action les plus courant (documentation et occupation), peuvent aussi venir s'engager sur l'autre mode d'action : les premiers sont venus régulièrement manifester leur présence sur le site, au cours des week-ends situés entre le printemps et l'automne 2014 et les seconds se sont mis rapidement à tracer leurs activités dans des « documents » juridiques, des livrets, des tracts et même des ouvrages tirés à compte d'auteur.

Exposer sa vie pour défendre la vie : le choix ultime de la protestation

En plus de se compléter tant d'un point de vue théorique que pratique, "militantisme de documentation" et "militantisme d'occupation" furent par la force des événements amenés à se rejoindre plus fortement encore lorsqu'il leur a fallu affronter les réactions des pouvoirs publics et l'hostilité de certains habitants locaux, notamment d'agriculteurs. L'appel à l'organisation d'un débat public contradictoire sur le projet lancé par le "collectif du Testet" ne trouva pas d'écho positif au sein du Conseil Général qui fit valoir la réalisation d'une enquête d'utilité publique préalable et le vote à la quasi-unanimité de ses élus en faveur du projet. Certains membres de ce collectif décidèrent dès lors de recourir à une grève de la faim lorsque débutèrent les travaux sur la zone au 1er septembre 2014. Du côté des habitants de la ZAD, on décida de grimper sur les arbres et de s'y attacher pour qu'ils ne soient pas abattus par l'entreprise de déboisement envoyée sur place pour nettoyer le terrain en vue de sa mise en eau. De part et d'autre, le fait d'exposer sa vie pour défendre la zone et la vie qui s'y trouvait (milieu aquatique, espèces menacées, biodiversité), mais aussi la vie sociale et économique alternative qui s'y expérimentait, apparut comme un ultime recours pour faire échec au projet de barrage. Le corps protestataire et sa vie (Memmi, 1998) se trouvaient finalement utilisés pour tenter de s'approprier la biopolitique.

Cette résistance du "faible" au "fort" fut sans effet puisque les travaux continuèrent : les bûcherons employés abattirent les arbres situés autour de ceux occupés qui se voyaient frôlés par les troncs qui tombaient. Les forces de l'ordre firent usage de gaz lacrymogène puis employèrent la force pour déloger les personnes qui résistaient encore à la cime des arbres. Ce fut alors que commença à circuler aux alentours l'idée qu'un drame pouvait se produire à Sivens. Nonobstant, certains militants décidèrent de monter d'un cran encore dans l'exposition de leur vie et se proposèrent un matin de s'enterrer jusqu'au niveau du haut de leur buste sur la route d'accès au chantier des machines des bûcherons. On trouva engagés dans cette action tout autant des habitants de la ZAD que certains habitants des environs révoltés par le passage en force des promoteurs du projet. Cette dernière action fut elle aussi un échec puisque les forces de l'ordre intervinrent sans ménagement sur les "enterrés" qui, après avoir été abondamment recouverts de gaz lacrymogènes, furent arrachés de la terre.

Il a souvent été avancé par les autorités que les opposants au projet de barrage, notamment les "Zadistes", avaient fait preuve de violence sur les forces de l'ordre. Ce fut peut-être le cas en certaines occasions, mais nous avons surtout observé que les opposants exposèrent leur propre corps à la violence policière. Face à l'intransigeance des autorités et à l'action des forces de l'ordre, les militants décidèrent de rendre leur action plus visible, "médiatique", et démenagèrent une partie de la ZAD sur le parvis du Conseil Général du Tarn à Albi. La destruction méthodique des campements de la ZAD sur le site de Sivens, l'incendie des affaires personnelles des campeurs, l'emploi de grenades (notamment de « désencerclement »¹¹) sur les derniers habitants de la zone, avaient achevé de convaincre les opposants de changer de lieux d'occupation. Certains rejoignirent le campement d'Albi tandis que d'autres se placèrent à proximité du chantier de Sivens sur un lieu prêté par un agriculteur solidaire de la contestation.

C'est alors qu'un événement pour le moins étrange dans un Etat dit *a priori* de droit se

¹¹ Leur usage a été signalé par un rapport de l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale commandité le ministre de l'Intérieur (cf. Rapport d'enquête administrative relative à la conduite des opérations de maintien de l'ordre dans le cadre du projet de barrage de Sivens).

produisit : des contre-manifestants dont l'identité demeure incertaine se mirent à former une sorte de "milice" installant des barrages filtrant sur les routes des abords du site, prenant en chasse, d'après certains témoins, les personnes restées à proximité du chantier¹². Sans avoir été directement observateurs du phénomène, celui-ci nous a été rapporté par différentes personnes. Les médias locaux furent peu disert face à ce phénomène¹³. Certaines personnes raconteront avoir été menacées par l'utilisation de fusils de chasse, poursuivies dans une forêt et frappées à coup de matraques. Une étrange rumeur, portée par d'autres habitants que ceux soutenant l'action des protestataires, se répand alors dans les villages alentours d'après laquelle la police ne ferait pas un travail suffisant pour déloger les "Zadistes" et qu'il serait nécessaire d'aller soi-même faire partir les individus en question. On avait affaire à des "étrangers" qui n'avaient, disait-on, rien à faire "ici". Une drôle d'atmosphère s'installa alors sur le département du Tarn qui semblait, tout d'un coup, ressusciter de "vieux démons" fascistes et xénophobes, selon les dires de certains. De nouveau, le sentiment qu'il finirait par se produire un drame sur Sivens se mit à gonfler. Cette période fut sans doute la plus dure pour les opposants au projet de barrage, d'autant plus qu'ils furent évacués par les forces de l'ordre du campement qu'ils avaient installé sur le parvis du Conseil Général. Sans point d'accroche visible dans l'espace public, la cause semblait perdue, d'autant plus que les bûcherons étaient en train d'achever le déboisement du site et se préparaient à entamer le décapage du sol, consistant à éliminer en profondeur les racines des arbres coupés pour que la végétation ne puisse plus repousser.

Pourtant, fin septembre et début octobre 2014, certains proposèrent de s'organiser collectivement en vue d'accueillir sur le site, un mois plus tard, une grande manifestation. A ce moment, tous les types de militants écologistes furent entraînés dans le mouvement, y compris les bataillons toulousains bien organisés (Europe Ecologie-Les Verts, les Amis de la Terre, l'association France Nature Environnement de Midi-Pyrénées). Tactiquement, il s'agissait pour certains militants d'être suffisamment nombreux pour pouvoir réoccuper la zone des travaux et empêcher que le projet ne soit conduit jusqu'à son terme. *Faire masse* pour contrer l'avancée du projet fut leur mot d'ordre. Non pas tant pour aller en découdre avec les forces de l'ordre, mais pour "enraciner la résistance" et "ramener la vie au Testet" comme y appelle l'affiche¹⁴ qui se met alors à circuler sur les réseaux sociaux et à être placardée un peu partout, y compris bien au-delà de la région, notamment à Paris. Pour ce faire, l'affiche donne à voir la construction d'une cabane dans un arbre encore debout au milieu d'une plaine déboisée, tactique d'occupation physique de l'espace ayant déjà été expérimentée. Il va dès lors s'agir pour les opposants de "tenir" jusqu'à fin octobre en essayant de ralentir au mieux l'avancée des travaux. Certains tentent d'agir sur le site même tandis que d'autres s'enchaînent aux grilles de l'Hôtel des impôts d'Albi pour dénoncer l'"*utilisation abusive*" de l'argent public dans le projet de barrage.

A l'approche de la journée du 25 octobre 2014 que les opposants à la fois espèrent et redoutent eu égard aux réactions des forces de l'ordre et des contre-manifestants, certains acteurs s'engagent dans une tentative de médiation entre "pro-" et "anti-barrages". Le Comité Local d'Action Citoyenne¹⁵ de Gaillac, commune située à une dizaine de kilomètres

¹² Le journal Reporterre (<http://www.reporterre.net/spip.php?article6297>) fait état d'une page Facebook ayant annoncé que la "chasse aux bobos" était ouverte sur le site de Sivens.

¹³ Il est cependant notable qu'au niveau national cet événement attira l'attention de quelques journalistes dont ceux du *Canard enchaîné* qui publia un article sur la question.

¹⁴ Contre le barrage de Sivens : Enracinons la résistance ! Grand rassemblement samedi 25 octobre. Ramenons de la vie au Testet : constructions, ateliers, plantations, débats, concerts, ..."

¹⁵ Cercle militant local animé par la volonté de faire vivre le Front de Gauche en dehors des seuls rendez-vous

de Sivens, organise ainsi une soirée débat le 18 octobre à laquelle il convie tout autant les opposants que des élus du Conseil Général ayant voté en faveur du projet. L'organisateur introduit la soirée en appelant les protagonistes à *"trouver une solution, une sortie par le haut face une situation où la société tarnaise s'est profondément fracturée entre pour et contre le projet"* et se réjouit d'être *"enfin parvenu à organiser le débat public qui n'avait pas eu lieu jusqu'à présent"*. Pour convaincre les protagonistes de discuter, il rappelle que *"cela pourrait mal tourner"*. Un participant rajoute : *"il va y avoir un mort"*. Peine perdue. L'ambiance est électrique dans la salle ainsi qu'entre opposants et élus à la table des intervenants. Chacun campe sur ses positions. A un moment de la soirée s'amorce une discussion dont l'objet aurait pu éventuellement servir à l'élaboration d'une solution négociée : il s'agit de la taille du projet et du lac. Un des porte-parole du "collectif du Testet" reconnaît l'existence d'un besoin en eau pour réaliser l'irrigation des cultures mais avance l'idée que le barrage est surdimensionné et qu'un projet de plus petite taille aurait pu convenir. En face, les élus déclarent qu'ils ont *"entendu des choses intéressantes se dire"* au cours de la soirée et repartent en annonçant qu'ils iront *"discuter avec les autres élus"* de la teneur des propos de la soirée. Les discussions prennent toujours du temps et nous sommes une semaine avant le 25 octobre...

La journée du 25 octobre

C'est dans ce contexte que se produit le rassemblement du 25 octobre 2014 qui voit effectivement l'arrivée de plusieurs milliers de personnes aux abords de la zone des travaux : ceci ravit les militants exténués par presque deux mois de mobilisation intense. Des stands et des chapiteaux sont le lieu de conférences et d'ateliers divers. Une fanfare joue du jazz. On y croise tout un ensemble de gens plutôt dans une bonne humeur générale, de toutes générations confondues, certains venus en famille. L'un de nous note sur son "journal de terrain" : "à l'entrée, des panneaux indiquant les trois lettres ZAD étaient accrochés aux arbres ; on croisait beaucoup de jeunes, style "baba cool", avec dreadlocks, pantalons bouffants, aux mines pacifistes, persuadés de défendre un autre mode de vie que « celui » de leurs aînés. Pourtant, se trouvaient aussi là, des cinquantenaires et soixantenaires écologistes, de ceux qui avaient suivi toutes les luttes dans la région, du Larzac au tunnel du Somport, en passant par le projet de barrage de Charlas ou l'aménagement de la route empruntée par l'A380. Sans étiquette affichée, ni parti politique revendiqué, on reconnaissait aisément bon nombre des environmentalistes de toujours dans la région. Une tribune avait été dressée permettant notamment à ces militants plus âgés de prendre la parole et d'expliquer sans relâche que le barrage était une aberration. Comme à l'occasion d'autres causes plus anciennes, leurs discours mêlaient défense de sites naturels et positions anticapitalistes. De stands écologistes en chapiteaux où étaient dispensés des cours de réappropriation des cultures vivrières, l'ambiance était plutôt bon enfant."

Cependant, des impressions fugaces donnaient à penser que la zone n'était en fait pas si tranquille que cela, comme le rapporte la suite de ce carnet de terrain : "on notait une présence policière évidente, ne serait-ce que par les nombreux passages d'un hélicoptère de la gendarmerie survolant le site; de nombreux gestes d'insulte ou de moquerie lui était signifiés depuis le terrain jusqu'au ciel. Par ailleurs, il y avait là un groupe très mobile d'une vingtaine de personnes, vêtues de noir, les visages masqués, marchant vite d'un endroit à l'autre et se déplaçant comme un seul homme."

Lorsque nous quittons le site alors que la nuit approche, des bruits d'explosion nous parviennent d'un lieu situé à environ 2 km qui se révèle être l'endroit où la digue du barrage doit être construite. Des appels, interrompant la fanfare, sont adressés à la foule pour aller rejoindre le "front" et prêter main forte aux "copains qui se font charger" par les forces de l'ordre. En regardant au loin dans la vallée, on aperçoit une immense butte de terre, amassée par les bulldozers qui ont commencé à décaper la zone, sur laquelle des dizaines de croix ont été plantées pour venir signifier que la zone est devenue un cimetière de la nature. Au second plan, s'élèvent des fumées noires et ocre dans le soleil couchant. Curieuse image que cette dernière vision qui accompagna, ce jour-là, nos derniers instants sur le site, ô combien signifiante rétrospectivement. Un drame avait bien été annoncé.

Pour citer cet article : Marie-Pierre Bès, Frédérique Blot, Pascal Ducournau : « Sivens : quand le dialogue devient impossible. Chronique d'un drame annoncé » ("Sivens: when dialogue breaks down. The making of a tragedy", traduction : John Crisp), *justice spatiale - spatial justice*, n° 8, Jul. 2015, www.jssj.org

Bibliographie

Blot Frédérique, *Discours et pratiques autour du "développement durable" et des "ressources en eau". Une approche relationnelle appliquée aux bassins d'Adour-Garonne et du Segura*, Thèse de doctorat en géographie de l'Université Toulouse II, 2005, [consultable en ligne : http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00175943/fr/](http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00175943/fr/)

Brown Peter, "Popular Epidemiology and Toxic Waste Contamination: Lay and Professional Ways of Knowing", *Journal of Health and Social Behavior*, 33, 267-281, 1992.

Collectif (auteur), *Sivens sans retenue. Feuilles d'automne 2014*, La Lenteur, 2015.

Collectif (auteur), *L'époque est-elle fasciste ?*, Editions les Bouilles, Avril 2015.

Foray Nicolas, Rathouis Pierre, *Expertise du projet de barrage de Sivens*, Rapport n° 009953-01, octobre 2014.

Foucault Michel, *Histoire de la sexualité*, t. I, La volonté de savoir, Gallimard, coll. TEL, 1976.

Memmi Dominique, « Le corps protestataire aujourd'hui : une économie de la menace et de la présence », *Sociétés Contemporaines*, 87 - 106, 1998.

Mitchell Robert, Waldby Catherine, « National Biobanks. Clinical Labor, Risk Production, and the Creation of Biovalue », *Science, Technology & Human Values*, 35(3): p. 330-355, 2010.

Ollitrault Sylvie, « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique* n°1, Vol. 51, p. 105-130, 2001.

Paillox Anne-Laure, "Zone d'aménagement différé contre « zone à défendre ». Analyse d'une lutte pour l'autonomie dans/de l'espace rural", *justice spatiale / spatial justice*, n°7 janvier 2015, <http://www.jssj.org>

Pelletier Philippe, "Sivens, le déménagement du territoire en France", *justice spatiale / spatial justice*, n°7 janvier 2015, <http://www.jssj.org>

Quelque part par ici (auteur), « Au ZAD citoyens ! et après ? », 20 pages, Livret, 11 novembre 2014.

Raffestin Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC, 1980.

Ripoll Fabrice, Veschambre Vincent, "L'appropriation de l'espace comme problématique. Introduction", *Norois*, n°195, 7-15, 2005.

Subra Philippe, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Paris, A. Colin, 2008.

Tilly Charles, *La France contestée, de 1600 à nos jours*, Fayard, 1986.

Van de Velde Cécile, « « Indignés » : les raisons de la colère », *Cités*, vol.3, n° 47-48, p. 283-287, 2011.